



**Commission de révision agricole du Canada**  
**Comité consultatif**  
**Le 23 septembre 2025, 13 h HAE, par Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présences**

Emily Crocco, présidente de la  
Commission  
Jorge Correa  
Myriam Bourdon (pour Melanie Nobre)  
Gillian Burnett  
Marie Estabrooks (pour Sherri-Lynn Foran)  
Maria El-Hachem  
Frédéric Lapointe  
Claudia Larocque  
Marie-Hélène Lavoie  
Geneviève Parent  
Russell Reitsema  
Robert Scriven  
Nicolas Paillat (pour Skyler Veazey)

**Absences**

Chris Araujo  
Jan Holmes  
Pierre Lampron  
Moya McAlister

## **1 Mot de bienvenue**

Madame Crocco souhaite la bienvenue aux membres.

---

## **2 Ajouts à l'ordre du jour**

Aucun point n'est ajouté.

---

## **3 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

---

## **4 Compte rendu de la présidence**

### ***Projet pilote sur la recevabilité***

Madame Crocco indique que le projet pilote est terminé.

### ***Sondage de satisfaction***

Madame Crocco informe le comité consultatif que la Commission a commencé à envoyer le sondage de satisfaction client aux parties à l'issue du processus d'audience.

### ***Mise à jour des Règles de la Commission***

Madame Crocco explique que deux réunions de sous-comité ont eu lieu pendant l'été pour passer en revue les changements proposés aux Règles. La Commission s'affaire à examiner les commentaires soumis par le sous-comité.

Elle ajoute que la Commission a commencé à collaborer avec le Conseil du Trésor (CT) et le Ministère de la Justice afin de finaliser la révision des Règles. Le CT a informé la Commission qu'il faudra produire un résumé de l'étude d'impact de la réglementation, ce que la Commission est en train de faire. Le processus devrait prendre de six à douze mois.

### ***Augmentation du nombre de dossiers***

Madame Crocco présente des statistiques et souligne que la Commission a vu une augmentation considérable du nombre de dossiers dans la dernière année.

---

---

## **5 Rapport annuel**

Madame Crocco invite les membres à soumettre des photos agricoles historiques pour le prochain rapport annuel.

Monsieur Scriven félicite la Commission pour la qualité de son rapport annuel en soulignant qu'il est facile à lire et transmet efficacement le message souhaité.

---

## **6 Conférences de gestion d'instance (CGI) et projet Navigateur**

Madame Crocco indique que la Commission envisage la mise en œuvre d'un projet pilote de Navigateur. Dans le cadre de ce projet, l'information transmise lors d'une CGI serait plutôt communiquée par un navigateur attitré.

Elle demande l'opinion du comité consultatif sur l'utilité des CGI et sur la mise en œuvre d'un projet Navigateur.

Monsieur Scriven soutient que les CGI sont utiles étant donné qu'elles permettent de cerner les questions et de les clarifier par une discussion plutôt que par écrit seulement. Il ajoute qu'il est en faveur d'un projet Navigateur, en particulier comme ressource pour les demandeurs non représentés.

Madame Lavoie abonde dans ce sens et soutient que les CGI sont utiles puisqu'elles contribuent à promouvoir la cohérence entre les parties et à clarifier les attentes avant une audience. Elle mentionne des cas où la CGI a permis de constater que le demandeur aurait besoin de services d'interprétation. Elle propose la mise en œuvre du projet de Navigateur pour évaluer son efficacité par rapport à la méthode actuelle. Elle indique qu'elle va consulter son équipe et transmettre à la Commission les commentaires qui émaneront des discussions internes.

---

## **7 Mise à jour du Formulaire de demande de révision**

Madame Crocco demande des commentaires sur les changements proposés au Formulaire de demande de révision de la Commission.

Reconnaissant qu'il est dans l'intérêt de l'Agence d'être au courant du dossier à l'avance, monsieur Scriven estime qu'il ne devrait pas être obligatoire d'indiquer les motifs sur le formulaire. Il fait remarquer que, par exemple, si un demandeur déclare ne pas être la personne nommée sur le procès-verbal, l'agence pourrait l'annuler et le dresser correctement, ce qui serait préjudiciable au demandeur. Tout en reconnaissant qu'il y a un certain avantage à permettre aux

---

---

demandeurs d'exposer leurs motifs, monsieur Scriven souligne qu'il ne s'agit pas d'une exigence étant donné que le fardeau de la preuve incombe à l'intimé.

Madame Lavoie affirme que l'option pour le demandeur d'indiquer les motifs de la demande aide l'ASFC à déterminer si un témoin sera nécessaire. Elle ajoute que son équipe aimerait étudier les options proposées et soumettre des commentaires à la Commission.

Madame Bourdon est d'accord avec madame Lavoie et ajoute qu'il serait positif pour l'ACIA de connaître l'intention du demandeur; comme les dossiers de l'ACIA sont complexes, cette façon de faire permet d'améliorer l'efficacité et donne l'occasion à l'ACIA d'affecter les ressources là où elles sont nécessaires.

Madame Bourdon est d'avis que le fait d'insister sur le fardeau de la preuve qui incombe à l'agence pourrait involontairement désavantager le demandeur, puisqu'il pourrait être porté à croire qu'il n'a aucune obligation de fournir des éléments de preuve ou de présenter des documents. Elle souligne l'importance de maintenir un bon équilibre à cet égard.

---

## **8 Table ronde**

Monsieur Correa demande s'il serait possible de savoir si le nombre de demandes de révision auprès de la Commission a augmenté en ce qui concerne le bien-être animal.

Madame Crocco répond que le rapport annuel comporte des données et des statistiques pour les trois derniers exercices. Elle mentionne également que toutes les décisions de la Commission sont accessibles au public et peuvent être consultées aux fins de recherche.

---

## **9 Prochaines réunions**

- Mardi 27 janvier 2026
- Mardi 24 mars 2026
- Mardi 26 mai 2026